

Fiche détaillée de prévention des expositions à certains facteurs de pénibilité

Entité: CASTORAMA VANNES - Poste: 6.22 Equipier logistique

Nom: LE HEBEL REGIS

Période du **28 / 4 / 2003** au __ / __ - Edition du : **07/10/2015 09:36**

Signature de l'employeur Signature du salarié

Manutention manuelle

Sources de dangers

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	0	0	
Port de charges	0	0	
Port de charge à la brouette	0	0	

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Consignes pour les manutentions particulières	
Consignes pour la manipulation des volumes en sécurité faits	Consignes affichées et consignes du fournisseur signalées sur emballage par picto
Limitation hauteurs de stockage selon caract. des objets et de leur emballage	Fait : voir les directives et les affichages sur les emballages
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

Action	Commentaire
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	process levage appliqué

Relevés de mesurages

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charge à la brouette	0	0	
Port de charges Port de charges de plus de 551	0 Kg	0	interdit code du travail et moyens mécaniques en place

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation
Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions	Fait : zones proches
Consignes pour les manutentions particulières	
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Engins et accessoires conformes à la réglementation	Fait
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	Fait
Transpalette électrique en place	Fait

	Action		Commentaire
Ceinture de sécurité sur le chariot	élévateur	Fait et véri	fié
Habilitation des conducteurs d'eng	ins (CACES ou interne) vérifiée	Fait systém	natiquement
	Relevés de mes	urages	
	Postures	6	
	Sources de da	ngers	
Référentiel : Code du travail			
Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Déplacement à pied	0	0	
Déplacement à pied dans le travail	de plus de 20 heures par sema	ine 	
Bras en l'air	0	0	
Maintien des bras en l'air plus de 2	Pheures par semaine		
Travail accroupi	0	0	
Travail accroupi plus de 2 heures p	par semaine		
Travail en torsion	0	0	
Travail en torsion plus de 2 heures	par semaine		
Position tête/cou	0	0	
Position fixe de la tête ou du cou pl	lus de 2 heures par semaine		
	Mesures de pré	vention	
	Action		Commentaire
Personnel formé à adopter des ges	tes et des postures adaptés	Stages de formation	e formation dans le plan de
Chaussures adaptées au travail del	bout		

page 3 édition : 07/10/2015 07:03

Action	Commentaire
Possibilité de s'assoir, de se déplacer et de prendre des pauses pendant la journée de travail	
Places assises pour tous les salariéss dans les aires de repos et les salles à manger	
Encouragement et formalisation des comportements qui limitent la fatigue	
Relevés de mesurages	

Températures extrêmes

Sources de dangers

Keierentiei : travailier-mieux.g Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Ambiance climatisée	0	0	Non concerné
Travail en ambiance froide climat	tisée, température comprise (entre 0°C et 10°C	
Chambre froide	0	0	Non concerné
Travail en chambre froide, tempé	érature comprise entre -30°C	et 0°C	
Climat froid	1	0	
Travail en extérieur ou dans une	ambiance froide, liée au clim	at.	
Climat chaud	1	0	
Travail en extérieur ou dans une	ambiance chaude, liée au clir	mat.	
	Mesures de	prévention	

Actio	on	Commentaire	
Port de vêtements de protection ass	sure une isolation contre le	e froid	
Temps d'exposition au froid limité			
Diminution du temps d'exposition a	ux intempéries	bati exterieur	
	Relevés de	mesurages	
Référentiel : travailler-mieux.go	uv.fr		
Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Ambiance climatisée	0	0	Non concerné
Travail en ambiance froide climatis	ée, température comprise d	entre 0°C et 10°C	
Chambre froide	0	0	Non concerné
Travail en chambre froide, tempéra	ture comprise entre -30°C	et 0°C	
Climat froid	0	0	
Travail en extérieur ou dans une an	nbiance froide, liée au clim	at.	
Climat chaud	0	0	
Travail en extérieur ou dans une an	nbiance chaude, liée au clir	mat.	
	Mesures de	prévention	
	Action		Commentaire
Installations de chauffage, ventilati d'eau chaude sanitaire contrôlées	on, réfrigération, climatisa	tion et conditionnement d'air e	et Géré sur contrats nationaux
Port de vêtements de protection ass	sure une isolation contre le	e froid	
Temps d'exposition au froid limité			
	Relevés de :	mesurages	

édition: 07/10/2015 07:03

Bruit

Sources de dangers

Référentiel : Code du travail			
Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Exposition quotidienne au bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne comprise entre 80 et 85 dB(A) su	ır 8 heures		
Exposition au bruit > 85dB(A)	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne au bruit de plus de 85dB(A) sur 8	3 heures		
Exposition aux pics de bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète comprise entre 135	et 137 dB(C)		
Exposition aux pics de bruit > 137dB(C)	0	0	Seuil non atteint

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'oreille
Temps d'exposition au bruit limité	etude de poste
Personnel informé des risques	formation prap

Exposition au bruit : limite en crète suprérieure à 137dB(C)

Relevés de mesurages